Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DJS 151 Ensemble immobilier situé 6 rue Emile Levassor (13e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Garef Paris.

Mme. Pauline VERON, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Mme la Maire de Paris demande d'approuver le principe d'une convention d'occupation du domaine public d'un ensemble immobilier situé 6, rue Emile Levassor (13e) avec l'association Garef Paris et de l'autoriser à la signer ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7e commission ;

Délibère

Article 1 : Est approuvé le principe d'une convention d'occupation du domaine public de l'ensemble immobilier situé 6, rue Emile Levassor (13e) par l'association Garef Paris.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'occupation du domaine public de l'ensemble immobilier situé 6, rue Emile Levassor (13e) avec l'association Garef Paris.

Article 3 : Le montant de la redevance annuelle est fixé à 1.320 €. La mise à disposition de l'ensemble immobilier représente au regard de cette somme une contribution non financière de la Ville de Paris d'un montant évalué à 34.200 euros.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre fonctionnel 3, rubrique réglementaire 338, numéro de destination 33800010 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 75-752 pour 2019 et les années suivantes.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO